



Convention relative à la Carte Amazon Business American Express et à la Carte Amazon Business Prime American Express.

**Cette convention est valable à compter du
1^{er} novembre 2021**

La présente Convention ainsi que la Demande de Carte, que vous devez signer, constitue votre Contrat Cadre au sens de l'article L314-12 du Code Monétaire et Financier. Les parties au Contrat Cadre sont nous, American Express Carte France, et vous, l'Entreprise qui êtes le Titulaire de Carte.

PARTIE 1 DE VOTRE CONVENTION

1. COORDONNÉES DE L'ÉMETTEUR

American Express Carte-France.

Siège social : Immeuble Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 Rueil Malmaison cedex France, immatriculé à Nanterre RCS 313 536 898, Identifiant d'entité juridique (LEI) n° 9695000QNI4UI7WF8N48

Site Web : www.americanexpress.fr

Si vous souscrivez un Compte, vous pouvez contacter notre service clientèle pour toutes questions. Rendez-vous sur notre site Web pour souscrire ou accéder à votre Compte en ligne.

2. DÉFINITIONS

Compte désigne tout compte de paiement que nous tenons associé à vos Cartes et sur lequel nous débiterons des Transactions.

Carte désigne toute **Carte Amazon Business Prime American Express** ou **Carte Amazon Business American Express** ou instrument que nous émettons pour permettre l'accès à vos Comptes.

Avance d'espèces désigne le retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ou tout autre type de Transaction dont nous vous avisons qu'elle sera traitée comme équivalent à une Avance d'espèces. Les Avances d'espèces effectuées avec la Carte principale et avec toute Carte supplémentaire ainsi que le règlement des commissions applicables seront débités sur votre Compte principal et ajoutés aux autres dépenses mensuelles de la Carte.

Entreprise désigne une entreprise, une société, un organisme, une personne physique exerçant une profession libérale ou un entrepreneur individuel qui est titulaire de la Carte.

Transaction désigne tout montant imputé sur vos Comptes, tel que les achats effectués à titre professionnel, les Avances d'espèces ou les cotisations, frais et commissions.

3. COTISATIONS, FRAIS ET COMMISSIONS

3.1. Cotisation d'adhésion Selon le type de Carte qui vous est délivré, une Cotisation d'adhésion devra être payée, cette cotisation pouvant comprendre un droit d'accès et/ou une cotisation périodique et/ou une cotisation des Avantages-Carte.	Voir le barème de cotisations à la fin des conditions générales
3.2. Frais de retard de paiement Si vous ne réglez pas la totalité du solde débiteur figurant sur votre relevé dans un délai de 30 jours à compter de la date de votre relevé et à nouveau si vous n'avez pas payé dans un délai de 60 jours à compter de la date de votre relevé.	4,5 % (avec un minimum de 12,50 euros) de toute partie impayée du montant exigible

3.3. Frais de rejet de paiement Si pour quelque raison que ce soit, un paiement sur votre Compte n'est pas honoré par votre établissement financier dès la première présentation.	18,50 euros
3.4. Frais de copie de relevé Pour chaque copie supplémentaire d'un relevé papier fournie à votre demande.	4 euros
3.5. Commission de change Lorsqu'un montant est converti en euros, une commission est exigible.	2,80 %
3.6. Frais de recouvrement Pour le recouvrement des montants que vous nous devez.	You vous engagez à payer dans des conditions conformes à l'article L. 111-8 du Code des procédures civiles d'exécution l'ensemble des frais que nous aurons engagés afin de recouvrer les montants que vous nous devez.
3.7. Frais d'Avance d'espèces Exigibles pour chaque Avance d'espèces.	2% avec un minimum de 3 euros du montant de toute Avance d'espèces.

Remarque :
La cotisation annuelle est facturée pour chaque année d'adhésion et elle est débitée sur votre Compte à la date de votre premier relevé puis sur le relevé suivant chaque date anniversaire.
Tout droit d'accès (le cas échéant) sera payable uniquement avec la première cotisation périodique d'adhésion.

4. LIMITES DE DÉPENSES

4.1. Fixation de limites de dépenses	En règle générale, aucune limite de dépenses prédéterminée ne s'applique à nos Cartes. Toutefois, nous pouvons décider, en vous en informant, d'appliquer à votre Compte une limite temporaire ou permanente de dépenses. Nous pouvons imposer et modifier les limites et restrictions à certaines utilisations de la Carte pour certaines Transactions. Par exemple, les Transactions autorisées par des lecteurs sans contact peuvent être soumises à des montants maximum de Transaction (par autorisation ou sur une période donnée).
4.2. Respect de la limite de dépenses	Si nous appliquons une limite de dépenses à votre Compte, vous ne devrez pas dépasser cette limite. Dans le cas où nous autoriserions une Transaction qui vous fait dépasser votre limite, si nous vous le demandons, vous devrez effectuer un règlement suffisant sur votre Compte afin de le ramener immédiatement dans la limite autorisée.

5. RÈGLEMENTS

5.1. Obligation de paiement

Vous devez payer chaque mois l'intégralité du solde débiteur de votre Compte, tel qu'il figure sur votre relevé, au plus tard à la date d'exigibilité du règlement.

Pendant toute la durée de votre Contrat Cadre, vous vous engagez à rattacher votre Carte à un compte bancaire affecté uniquement à votre activité professionnelle.

Les crédits et remboursements imputés sur votre Compte seront considérés comme des paiements de votre part.

Le signataire personne physique de la demande de Carte, est responsable solidiairement à titre personnel avec vous - l'Entreprise- du paiement, à la date d'exigibilité, de tous les débits sur le Compte, effectués par vous ou par tout titulaire de Carte supplémentaire. Ce qui signifie que nous pouvons exiger de votre part ou de la part du signataire personne physique de la demande de carte, le paiement de la totalité du solde dû sur une Carte.

Chaque titulaire de Carte supplémentaire est également solidiairement responsable avec vous du paiement à notre profit à la date d'exigibilité de toutes les Transactions sur le Compte effectuées par le titulaire de Carte supplémentaire.

6. MODIFICATION DE LA CONVENTION

6.1. Principe de modification

Cette Convention est conclue pour une durée indéterminée. Nous pourrons la modifier sous réserve de vous en informer à l'avance.

6.2. Principales raisons de modification

Nous pourrons modifier la Convention, notamment en modifiant ou en instaurant des frais, pour l'une des raisons suivantes :

- afin d'apporter une réponse proportionnée à des modifications de coûts que nous engageons pour les prestations fournies dans le cadre du Compte;
- afin d'apporter des modifications à la manière dont nous gérons votre Compte;
- si nous modifions les services et avantages inclus dans votre Compte;
- si la modification vous apporte un avantage (notamment lorsque nous apportons une modification pour renforcer la sécurité de votre Compte ou pour rendre la Convention plus claire ou plus juste) ou si elle est neutre ;
- afin de refléter des changements ou des développements dans la technologie ou les systèmes que nous utilisons ;
- du fait d'exigences légales ou réglementaires, en vigueur ou envisagées ou pour refléter une décision judiciaire, d'un régulateur ou du Médiateur ; ou
- si nous avons de bonnes raisons de penser que votre situation a changé, de telle manière que le risque que vous ne soyez plus en mesure d'effectuer les paiements dus sur votre Compte augmente.

6.3. Notification des modifications	<p>Nous vous informerons personnellement au moins deux mois à l'avance de toute modification de votre Convention. Si vous n'acceptez pas une quelconque modification de la présente Convention, vous pouvez y mettre fin sans frais (voir la rubrique « Cessation de votre Convention »), avant la date à laquelle les modifications doivent prendre effet.</p> <p>À défaut de nous notifier par écrit, avant la date de prise d'effet des modifications, que vous n'acceptez pas ces modifications, vous serez considéré comme les ayant acceptées.</p>
6.4. Changement de gamme de Carte	<p>Vous pouvez changer de gamme de Carte, sous réserve d'acceptation par American Express. Si votre demande de changement de Carte est approuvée, vous nous autorisez à émettre une nouvelle Carte en votre faveur sans avoir besoin de signer une nouvelle demande de Carte et vous, et tout titulaire de Carte supplémentaire, continuerez à accepter la présente Convention.</p> <p>Si vous changez de gamme de Carte, sauf instruction contraire de votre part, nous réinitialiserons la date d'adhésion à la date de ce changement et nous rembourserons la précédente Cotisation d'adhésion au prorata temporis.</p>
<p>Si votre Carte propose des Avantage-Cartes, en signant la Demande de Carte Vous acceptez non seulement la présente Convention, mais aussi toutes les conditions générales séparées liées aux Avantage-Cartes. Veuillez les lire avant de signer la Demande de Carte.</p> <p>Vous pouvez, à tout moment, nous demander un exemplaire gratuit de la présente Convention.</p>	

PARTIE 2 DE VOTRE CONVENTION

FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE AMERICAN EXPRESS

1. Utilisation de la Carte	<p>En tant que client professionnel, vous ne pouvez utiliser la Carte (y compris toute Carte supplémentaire) que pour effectuer des achats dans le cadre de vos activités professionnelles et à concurrence de la limite de dépenses applicable le cas échéant.</p> <p>Vous et les titulaires de Carte supplémentaire vous engagez à ne pas utiliser la Carte pour des transactions personnelles.</p>
1.1. Paiements sans contact	<p>Vos Cartes sont susceptibles d'être équipées de dispositifs permettant les paiements sans contact. Les paiements sans contact vous permettent d'effectuer des Transactions en tenant simplement votre Carte contre un lecteur de carte sans insertion ou prise d'empreinte de la Carte. Nous pouvons imposer et modifier des limites aux paiements sans contact conformément à ce qui est énoncé sous la rubrique « Refus de Transaction » ci-après.</p>
1.2. Avances d'espèces	<p>Conditions préalables pour pouvoir bénéficier du service Avances d'espèces :</p> <p>I. Vous devez avoir au moins 6 mois d'ancienneté chez American Express</p> <p>II. Vous devez souscrire au Service Avances d'espèces en nous contactant au numéro de téléphone qui figure au dos de votre carte.</p> <p>III. Les retraits d'espèces sont limités à un montant maximum par Compte, par période mensuelle. Vous trouverez plus d'informations sur notre site http://www.americanexpress.fr/</p> <p>IV. Les établissements financiers et les opérateurs de DAB participants peuvent également imposer leurs propres limites et restrictions sur les Avances d'espèces telles que des limites sur le montant des Avances d'espèces, sur l'accès au DAB et sur les services offerts par les DAB.</p> <p>V. Des commissions sont appliquées telles que précisées dans la clause «Cotisations, frais et commissions» du présent Contrat. Le détenteur du DAB peut également imputer des frais.</p> <p>VI. Vous pouvez renoncer au service d'Avances d'espèces en nous contactant au numéro qui figure au dos de votre carte. Nous procéderons alors à la résiliation de ce service.</p> <p>VII. Nous nous réservons le droit de mettre fin à votre accès au service d'Avances d'espèces pour une des raisons indiquées dans la clause «Suspension de votre compte».</p> <p>VIII. Vous serez uniquement autorisé à retirer des espèces à des fins professionnelles.</p>
2. Utiliser un Tiers Prestataire de Services de Paiement (TPSP)	<p>Un TPSP est un tiers agrégateur d'information ou initiateur de paiement autorisé par la loi à accéder aux informations de votre Compte dans les conditions de l'article L. 133-17-1 du Code Monétaire et Financier.</p> <p>Vous pouvez permettre aux TPSP autorisés de vous fournir des services en accédant à votre Compte. Si vous utilisez un TPSP, les conditions de la présente Convention continueront de s'appliquer. Nous donnerons au TPSP l'accès aux mêmes informations de Compte auxquelles vous avez accès en ligne.</p> <p>Nous pouvons également refuser d'autoriser un TPSP d'accéder à votre Compte s'il nous semble qu'un accès non autorisé ou frauduleux de sa part est réalisé. Dans ce cas, nous vous en donnerons les raisons de la manière jugée la plus appropriée (à moins que cela ne compromette nos dispositions raisonnables de sécurité ou que cela ne soit autrement contraire à la loi).</p>

3. Autorisation et annulation de transactions	<p>Vous autorisez une Transaction sur votre Compte en présentant une Carte, en fournissant les données de la Carte ou les données du Compte et, le cas échéant, en utilisant vos données de sécurité (comme un code PIN ou code d'authentification ou identifiants personnels ou données biométriques ou en suivant toute autre procédure d'autorisation).</p> <p>Vous ne pouvez pas révoquer les Transactions effectuées, mais vous pouvez révoquer uniquement des Transactions futures ou des Transactions qui s'inscrivent dans une série de Transactions, en révoquant l'ordre de paiement correspondant avant la fin du jour ouvré précédent le jour au cours duquel leur traitement est prévu.</p>
4. Refus de Transaction	<p>Nous pouvons refuser d'autoriser une Transaction si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nous soupçonnons une utilisation non autorisée ou irrégulière de la Carte ou une fraude ; • nous estimons que suivre vos instructions pourrait conduire à : <ul style="list-style-type: none"> - une violation du droit, d'une réglementation, ou d'une autre obligation ; ou - une action d'une autorité, de la police ou d'un régulateur ; • nous y sommes légalement contraints ; • l'utilisation de la Carte venait à être interdite ; ou • la Transaction dépasse une certaine limite de transaction ou votre Compte dépasse votre limite de dépenses. <p>Vous ne pouvez pas utiliser votre Compte pour des activités illicites ou d'une manière propre à dissimuler la nature réelle de la Transaction, par exemple afin d'obtenir des Avances d'espèces au moyen d'une Transaction dont vous savez qu'elle sera traitée comme un achat de biens et services, ou en utilisant votre Carte dans un commerce dont vous êtes propriétaire ou dont vous contrôlez directement ou indirectement la structure sociétale.</p> <p>Si nous refusons d'autoriser une Transaction, vous en serez normalement informé au point de vente. Dans tous les cas, vous pourrez vous renseigner au sujet des Transactions que nous aurons refusées en nous appelant au numéro de téléphone figurant au dos de votre Carte.</p> <p>Nous ne sommes pas responsables des dommages que vous pourriez subir si nous ne donnons pas l'autorisation à une Transaction et notre responsabilité ne saurait être engagée si un commerçant refuse d'accepter la Carte.</p>

<p>5. Transactions que vous n'avez pas autorisées</p>	<p>Vous n'êtes pas responsable des Transactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si nous n'appliquons pas les procédures auxquelles nous sommes légalement tenus pour vérifier qu'un paiement a été autorisé par vous ou par un titulaire de Carte supplémentaire ; • non autorisées par (i) Vous ou par (ii) un titulaire de Carte supplémentaire ou par (iii) toute personne que vous ou un titulaire de Carte supplémentaire avez autorisé à utiliser votre Compte ou votre Carte ; • réalisées par une personne que vous ou un titulaire de Carte supplémentaire avez autorisé à utiliser votre Compte ou votre Carte et après que vous nous ayez informés de vos soupçons d'utilisation abusive de votre Compte. <p>Si vous nous contactez sans tarder pour contester une Transaction, dans un délai de 13 mois au plus tard à compter de la date de la Transaction, nous rembourserons immédiatement la Transaction. Ce délai de 13 mois est réduit à soixante-dix jours lorsque le prestataire de services de paiement du commerçant est situé dans un état non membre de l'Espace Economique Européen.</p> <p>Cependant, vous êtes responsable si vous ou un titulaire de Carte supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisez frauduleusement votre Compte ou votre Carte ; • avez fait preuve de négligence grave (dans ce cas, vous serez responsable de tous les paiements de votre Compte, jusqu'à ce que vous nous informiez que votre Carte ou vos données de sécurité ont été perdues, volées ou compromises, ou que vous soupçonnez un abus) ; • avez laissé quelqu'un utiliser votre Compte ou votre Carte, y compris en le laissant accéder à un téléphone mobile ou autre dispositif sur lequel votre Carte a été enregistrée (par exemple, en lui donnant votre mot de passe ou en lui permettant d'y enregistrer ses empreintes digitales), mais vous ne serez pas responsable des transactions effectuées par une personne que vous ou un titulaire de Carte supplémentaire avez autorisé à utiliser votre Compte ou votre Carte une fois que vous nous avez informé que vous soupçonnez un abus. <p>En cas d'erreur dans une Transaction et si nous en sommes à l'origine, nous vous rembourserons. Nous pourrons alors soumettre de nouveau la Transaction corrigée.</p>
<p>6. Transactions pour des montants indéterminés</p>	<p>Si vous effectuez une Transaction chez un commerçant dont le prestataire de services de paiement est situé dans de l'Espace Economique Européen et qu'au moment où vous l'aviez autorisée, vous ne connaissiez pas le montant exact de cette Transaction, vous pouvez nous demander un remboursement si le montant débité est supérieur au montant que vous aviez raisonnablement envisagé et que vous avez demandé le remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la date du relevé sur lequel la Transaction figure.</p> <p>Vous devrez nous fournir toutes les informations que nous pourrions raisonnablement demander (y compris les données personnelles) et nous pourrons fournir ces informations aux tiers chargés des investigations concernant votre réclamation.</p> <p>Nous achèverons nos investigations dans un délai de 10 jours ouvrés suivant réception de toutes les informations demandées et nous procéderons au remboursement ou vous informerons des raisons qui nous auront conduites à rejeter votre réclamation.</p> <p>Vous n'avez pas droit à un remboursement si vous ou un titulaire de Carte supplémentaire nous avez directement donné votre accord pour une transaction et, qu'au moins quatre semaines avant la transaction vous en ayez reçu les informations (ou qu'elles aient été mises à votre disposition) par nous ou par le commerçant. Par exemple, au moment de passer une commande, le montant exact était inconnu mais vous a ensuite été confirmé au moins quatre semaines avant que votre Carte ne soit débitée.</p>

7. Vol, perte ou utilisation abusive de la Carte ou du Compte

Vous devez :

- signer la Carte et la conserver en lieu sûr (y compris lors de l'utilisation des mots de passe, des données biométriques ou autres données de sécurité le cas échéant) ;
- empêcher des tiers d'utiliser votre Compte ou votre Carte et vérifier régulièrement que vous êtes en possession de votre Carte ;
- ne communiquer à personne les données de votre Carte, de votre Compte, ni vos données de sécurité (sauf à un TPSP si cela s'avère nécessaire). Néanmoins, vous pouvez communiquer ces données lorsque vous autorisez une Transaction sans laisser quiconque voir vos données de sécurité lorsque vous les utilisez;
- conserver votre Carte sur vous ou ne pas en communiquer le numéro à quiconque d'autre que nous ou, afin de réaliser une transaction, ne pas partager vos données de sécurité avec un tiers (autre qu'un TPSP si cela s'avère nécessaire) ;
- choisir un code PIN ou mot de passe qui n'est pas facile à deviner.

Si vous ou un titulaire de Carte supplémentaire, enregistrez une Carte pour l'utiliser avec un téléphone mobile ou un autre appareil, vous devez à tout moment conserver ces appareils ainsi que vos données de sécurité, en lieu sûr, comme vous le feriez avec votre Carte ou votre code PIN, et vous devez toujours utiliser la fonction de verrouillage du téléphone ou de tout autre appareil, le cas échéant. Ne partagez jamais vos données de sécurité ou ne permettez jamais à un tiers d'avoir accès à l'appareil de telle sorte qu'il ne puisse pas effectuer des transactions avec la Carte enregistrée sur l'appareil.

Vous ou le titulaire de Carte supplémentaire devez immédiatement nous aviser si vous suspectez :

- qu'une Carte a été perdue ou volée ou que vous ne l'avez pas reçue ;
- que le téléphone ou tout autre appareil sur lequel la Carte a été enregistrée, a été volé, perdu ou compromis ;
- que quelqu'un d'autre connaît le code PIN ou tout autre donnée de sécurité ; ou
- que votre Compte ou votre Carte est utilisée abusivement ou sans votre autorisation, ou qu'une transaction sur votre Compte n'a pas été autorisée ou n'a pas été correctement traitée.

Vous devez nous en aviser immédiatement en nous appelant au numéro de téléphone qui figure au dos de votre Carte ou que vous retrouvez sur notre site www.americanexpress.fr.

Lorsque l'opération de paiement non autorisée est consécutive à la perte ou au vol de la Carte, le plafond visé à l'article L133-19 du code monétaire et financier est de 25 €.

Si votre Carte est résiliée ou suspendue pour une raison quelconque, toutes les autres Cartes délivrées pour votre Compte pourront être résiliées ou suspendues au même moment.

Si vous souscrivez à des services en ligne, vous devez conserver vos données de sécurité en lieu sûr (telles que votre identifiant, mot de passe ou autres informations), ainsi que votre téléphone mobile ou autre appareil.

8. Modalités de paiement	<p>Les règlements doivent être effectués en euros et peuvent être effectués par tout moyen indiqué sur votre relevé ou autre moyen que nous vous indiquerons par ailleurs ou que nous vous autoriserons à utiliser.</p> <p>Pendant toute la durée de votre Contrat Cadre, chaque règlement devra exclusivement être effectué à partir d'un compte bancaire affecté uniquement à votre activité professionnelle. Vous devez effectuer un règlement séparé pour chaque Compte que vous détenez auprès de nous. Si vous nous envoyez plusieurs règlements à la fois sans désigner clairement les Comptes auxquels il convient de les affecter, nous pouvons affecter ces règlements à l'un de ces Comptes.</p> <p>Nous créditerons les règlements effectués sur votre Compte à compter du jour où nous aurons reçu les fonds, à condition de les avoir reçus pendant nos heures d'ouverture du jour en question. Si nous recevons un paiement après ces heures, nous créditerons le paiement le jour suivant sa réception. En cas de prélèvement automatique, le paiement sera encaissé par nous au plus tôt 3 jours après la date de votre relevé.</p>
9. Affectation des paiements et crédits	<p>Nous affecterons, de manière générale, les paiements à votre Compte dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux frais de rejet de paiement ; • aux frais de retard de paiement ; • aux cotisations d'adhésion à la Carte et aux cotisations d'adhésion à la Carte supplémentaire ; • aux frais de service (par exemple, aux frais de copie de relevé) ; • aux autres frais que nous facturons et qui figurent en tant qu'élément distinct sur votre relevé mensuel; • aux transactions qui ont figuré sur un relevé mensuel ; et • aux transactions qui n'ont pas encore figuré sur votre relevé mensuel.
10. Impayés	<p>Le défaut de règlement peut donner lieu à des frais, à des poursuites judiciaires à votre encontre, à la demande d'une ouverture de procédure collective le cas échéant et à votre inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP).</p>
11. Crédits sur votre compte par erreur	<p>Si votre Compte était crédité par erreur, il sera automatiquement débité de cette même somme. Si nous sommes informés qu'un paiement en provenance de l'Espace Economique Européen (EEE) a été effectué sur votre Compte à la suite d'une erreur d'un tiers (par exemple, si le payeur a donné le mauvais numéro de Compte ou une mauvaise référence) et, lorsque nous vous contactons, vous nous informez que le paiement vous était destiné, nous sommes légalement tenus de partager toutes les informations pertinentes, y compris votre nom, votre adresse et les données de la transaction avec la banque de laquelle provient le paiement, si elle nous le demande, afin que le payeur puisse vous contacter.</p>

12. Titulaires de Carte supplémentaire	<p>En tant que client professionnel, vous reconnaissiez que tout titulaire de Carte Supplémentaire doit être un associé, un dirigeant, ou un salarié de l'Entreprise.</p> <p>Nous pouvons, à votre demande, émettre des Cartes sur votre Compte en faveur de titulaires de Cartes supplémentaires. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les titulaires de Cartes supplémentaires se conforment strictement à toutes les dispositions de la présente Convention.</p> <p>Votre responsabilité est engagée pour toute utilisation de votre Compte par des titulaires de Cartes supplémentaires et par toute personne autorisée par ces derniers à utiliser votre Compte. Vous êtes donc responsable de toutes les transactions qu'ils effectuent.</p> <p>Si vous souhaitez mettre fin au droit d'utilisation de votre Compte par un titulaire de Carte Supplémentaire, vous devrez nous en informer.</p>
13. Conversion des Transactions effectuées en devise étrangère	<p>Si une Transaction dans une devise étrangère ou un remboursement nous est communiqué, elle sera convertie en euros à la date de traitement de la Transaction (qui peut être différente de la date de la Transaction ou du remboursement). Cela signifie que le taux peut être différent des taux qui sont en vigueur à la date de votre transaction ou du remboursement. Les fluctuations du taux de change peuvent être significatives.</p> <p>Si la transaction ou le remboursement sont effectués en dollars US, nous les convertirons directement en euros. Dans tous les autres cas, la transaction ou le remboursement seront d'abord convertis en dollars US, puis en euros. Toutefois, une seule commission de change sera exigible.</p> <p>Le taux de change que nous appliquons correspond :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au taux requis par la loi ou habituellement utilisé dans le territoire où la transaction ou le remboursement sont effectués, ou lorsque cela ne s'applique pas ; • aux taux interbancaires sélectionnés à partir de sources habituelles du secteur le jour ouvré (soit du lundi au vendredi sauf les 25 décembre et 1er janvier) précédent la date de traitement. Un tel taux de conversion est désigné « Taux de change American Express ». <p>Le Taux de Change American Express est fixé quotidiennement. Les changements du taux s'appliqueront immédiatement et sans préavis à votre intention. Le taux est disponible dans votre espace personnel sur notre site web www.americanexpress.fr/convertisseur ou vous pouvez nous contacter par téléphone pour l'obtenir.</p> <p>Si les montants de la Transaction sont convertis par des tiers (par exemple le commerçant) avant qu'ils nous soient soumis, les conversions effectuées par ces tiers se feront à des taux qu'ils auront sélectionnés et pourront inclure une commission qu'ils auront fixée. Nous n'appliquerons pas nous-mêmes de commission de change sur la transaction non-euro.</p>

14. Relevés, notifications et autres communications

Nous vous fournirons, selon votre choix de communication, des relevés relatifs à votre Compte une fois par mois en cas d'activité sur votre Compte, sinon une fois par an. Nous pouvons vous les envoyer par courrier, en les mettant à votre disposition sur notre site web sécurisé ou par tout autre moyen légalement autorisé.

Nous pouvons vous envoyer des notifications (y compris toute information que nous sommes légalement tenus de vous envoyer, comme des informations sur les modifications apportées aux présentes conditions générales ou à d'autres Conventions que nous avons avec vous) en les inscrivant sur vos relevés ou en les joignant à vos relevés.

Outre les informations relatives aux règlements, chaque relevé fera apparaître toutes les Transactions effectuées -à l'exclusion des Avances d'espèces- ou montants portés au débit de votre Compte au cours de la période du relevé, ainsi que le solde débiteur, le montant du règlement dû, la Date d'exigibilité du règlement et les Taux de Change American Express éventuellement utilisés pour la conversion de Transactions en devise étrangère ainsi que les Commissions de change.

Vous devez systématiquement vérifier l'exactitude de chaque relevé et nous contacter dès que possible si vous avez besoin d'informations complémentaires sur quoi que ce soit.

Si vous recevez les relevés en ligne, vous devez régulièrement vérifier ces informations ainsi que toute communication envoyée par courrier électronique, de la même manière que vous le feriez pour le courrier postal.

Si vous recevez les relevés par courrier, nous vous les enverrons (ainsi que toutes notifications que nous sommes légalement tenus de fournir) par courrier postal, qui vous sera adressé à la dernière adresse de facturation figurant dans nos systèmes.

Vous pouvez à tout moment et par tout moyen vous opposer à l'utilisation, pour tous relevés, notifications et autres communications, d'un support durable autre que le papier sans aucun frais à votre charge.

Nous pouvons vous envoyer des alertes, des messages importants et d'autres communications concernant votre Compte, votre Carte ou les avantages-Carte par courrier électronique, par SMS ou en les mettant à votre disposition de manière sécurisée sur notre site web, par exemple, nous pouvons vous envoyer une alerte pour vous confirmer la mise à jour de vos coordonnées.

Nous devons vous envoyer certains messages tels que les relevés de votre Compte ou des alertes de sécurité, mais vous pouvez refuser de recevoir d'autres alertes ou communications (comme par exemple les offres marketing) en nous indiquant vos préférences de communication sur notre site.

En cas de fraude, réelle ou présumée, ou menace de sécurité, nous utiliserons le moyen le plus rapide et le plus sûr pour vous contacter (par exemple, nous pouvons vous envoyer un SMS plutôt que de vous appeler).

15. Modifications de vos coordonnées	<p>Nous utiliserons vos coordonnées les plus récentes pour vous contacter.</p> <p>Vous devez nous aviser immédiatement en cas de modification de vos nom, numéro(s) de téléphone, adresse postale, adresse e-mail auxquelles nous vous envoyons les relevés ou les notifications.</p> <p>Vous devez nous informer des éventuels changements vous concernant pour chaque Compte, via notre site Web www.americanexpress.fr/vosinformations.</p> <p>Nous pouvons mettre à jour vos coordonnées si nous recevons des informations nous indiquant qu'elles ont changé ou sont incorrectes. Dans le cas où il nous serait impossible de remettre toutes communications ou si de telles communications nous étaient retournées, nous pourrions cesser toute tentative de communication avec vous jusqu'à ce que nous recevions des coordonnées exactes.</p> <p>Toutes les notifications légales seront publiées sur notre site web ou seront envoyées à votre dernière adresse postale ou adresse e-mail connue.</p> <p>Nous déclinons toute responsabilité si vous ne recevez pas l'une des communications (y compris un relevé) que nous vous adressons à l'adresse que vous nous avez fournie ou si nous n'envoyons pas de nouvelles communications lorsque des communications antérieures n'ont pas pu être remises.</p>
16. Suspension de votre Compte	<p>Nous pouvons suspendre votre Compte ou toute caractéristique de votre Compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour des raisons de sécurité, • en cas de défaillance de votre part, • si nous suspectons une utilisation non autorisée, inappropriée et/ou frauduleuse, • du fait d'un risque significativement accru que vous ne soyez plus en mesure d'effectuer les règlements dûs sur votre Compte dans les délais requis, notamment en cas d'inscription au FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers), • pour nous permettre de respecter la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. <p>Nous vous en informerons en général à l'avance ou dans les plus brefs délais. En cas de suspension de votre Compte ou de votre Carte, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cesser d'utiliser votre Carte, • demander aux commerçants de ne plus effectuer de nouvelles Transactions en ligne ou récurrentes sur votre Compte ; et • payer le solde total du Compte. <p>Nous pourrons accepter de rétablir votre Compte ou l'utilisation de votre Carte si les raisons pour lesquelles nous avons suspendu votre Compte ou votre Carte n'existent plus. Vous pouvez nous faire savoir qu'il en est ainsi et demander le rétablissement en nous appelant au numéro qui figure au dos de votre Carte.</p>

17. Cessation de votre Convention

La Convention est conclue pour une durée indéterminée. Vous pouvez et nous pouvons y mettre fin sans qu'une quelconque explication ne soit nécessaire.

Vous pouvez à tout moment y mettre fin en nous appelant ou en nous écrivant en respectant un préavis d'au moins 30 jours (nos coordonnées sont indiquées au début de la présente Convention). Vous restez redevable de tous les montants dus.

Nous pouvons mettre fin au contrat cadre en vous adressant un préavis écrit d'au moins deux mois. Toutefois nous pouvons immédiatement y mettre fin si :

- vous omettez à plusieurs reprises de payer le solde total du Compte ou dépassez la limite de dépenses ;
- vous manquez gravement ou de façon répétée au respect de la présente Convention ;
- vous fournissez des informations fausses ou trompeuses ;
- des mesures sont prises en vue de votre rétablissement personnel dans le cadre d'une procédure de surendettement ou si vous faites l'objet d'une quelconque procédure ayant pour effet de suspendre l'exigibilité des créances à votre égard ;
- vous ne respectez pas une autre Convention que vous avez conclue avec nous ou avec toute société de notre groupe ;
- nous estimons qu'en poursuivant le contrat cadre, nous pourrions :
 - contrevenir à une loi, une réglementation, un code ou d'une autre obligation ; ou - être poursuivis par un gouvernement, la police ou un régulateur ;
- nous estimons cela nécessaire aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- nous ne recevons pas de votre part les éléments d'identification et les informations relatives à l'objet et à la nature de la relation d'affaire requis par la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- vous êtes en situation d'incapacité ou vous décédez ;
- vous vous comportez de manière abusive ou menaçante envers notre personnel ; ou
- nous avons une quelconque raison de penser que vous pourriez ne pas être solvable.

Dans chacun de ces cas, nous pouvons résilier votre Compte et vous devrez nous rembourser immédiatement tous les montants dûs.

- Le contrat cadre ne prendra fin que lorsque vous aurez réglé tous les montants que vous nous devez. Jusqu'à ce règlement, toutes les conditions de la Convention resteront en vigueur (y compris notre droit de modifier les conditions de la Convention) ;
- vous (et tout titulaire de Carte supplémentaire) n'aurez plus aucun droit d'utiliser le Compte ou la Carte pour effectuer des Transactions ; et
- les avantages-Carte seront résiliés.

Vous serez dans l'obligation de détruire toutes les Cartes en votre possession.

Si vous payez une cotisation d'adhésion, nous vous la rembourserons au prorata temporis.

18. Avantages-Carte	<p>Les Avantages-Carte peuvent comprendre, à titre d'exemple, des prestations d'assurance, des services d'assistance, des programmes de fidélité, des Cartes supplémentaires gratuites et des offres de commerçants.</p> <p>Lorsque des avantages sont associés à votre Carte, ils seront soumis à des conditions distinctes et nous vous informerons individuellement de ces avantages-Carte.</p>
19. Compensation	<p>Nous pouvons à tout moment, sans notification ni demande, compenser tout crédit inscrit à votre Compte avec tout montant que vous nous devez sur tout autre Compte (dans quelque devise que ce soit) détenu par vous auprès de nous, jusqu'à ce que votre obligation relative au montant dû soit entièrement exécutée.</p>
20. Réclamations nous concernant	<p>Si vous avez une réclamation concernant votre Compte ou le service qui vous a été fourni, veuillez contacter notre service de relations clients en vous adressant à American Express Carte France, Immeuble Voyager, 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville, CS 60182, 92506 Rueil Malmaison cedex France, ou en nous téléphonant au numéro indiqué au dos de votre Carte.</p>
21. Agrément	<p>Nous sommes agréés en qualité d'établissement de paiement de droit français, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09) et soumis au contrôle de cette même autorité. La liste des établissements agréés est disponible sur le site internet http://www.regafi.fr. Notre société est également immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07023512 (http://www.orias.fr), en tant qu'intermédiaire en assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09). Identifiant d'entité juridique unique (LEI) : 9695000QNI4UI7WF8N48.</p>
22. Réclamation à l'encontre des commerçants ou de tiers	<p>Bien que nous n'ayons aucune obligation de le faire, si nous créditions votre Compte en rapport avec une réclamation que vous avez à l'encontre d'un tiers ou d'un commerçant, vous et tout titulaire de Carte Supplémentaire serez considérés de plein droit comme ayant cédé et transféré à notre profit tous droits et recours (à l'exclusion des recours en responsabilité délictuelle) dont vous et tout titulaire de Carte Supplémentaire disposez, avez préalablement disposé ou pourriez disposer à l'avenir à l'encontre de tout tiers, pour un montant égal au montant que nous avons porté au crédit de votre Compte. Vous nous interdisez d'exercer tout recours à l'encontre du commerçant ou du tiers concernant le montant crédité, et vous devrez nous accorder votre coopération si nous décidons d'exercer un tel recours. Dans ce cas, nous pourrons être amenés à utiliser vos informations personnelles (y compris les divulguer au commerçant ou au tiers) et nous vous en informerons si tel est le cas.</p>

23. Utilisation de vos données personnelles

Conformément à la réglementation sur les services de paiement, vous êtes informés que nous, en notre qualité de responsable de traitement, accédons, traitons et conservons vos données personnelles nécessaires à l'exécution de services de paiement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du présent contrat.

En outre, vos données seront traitées pour d'autres finalités afin de respecter nos obligations légales et réglementaires.

Conformément à la législation relative aux données personnelles, nous pourrons communiquer vos données personnelles à/aux :

- sociétés du groupe American Express et aux tiers qui traitent les opérations soumises par les commerçants sur le réseau American Express;
- parties qui distribuent la Carte ;
- tout partenaire spécifié dans les conditions générales ;
- toute partie autorisée par vos soins ;
- nos prestataires chargés du traitement de données ;
- nos fournisseurs ;
- prestataires des services et avantages associés à votre Compte ;
- agences de recouvrement et avocats aux fins du recouvrement des dettes sur votre Compte ;
- autorités habilitées dans le cadre de leur mission ou de l'exercice de leur droit de communication ;
- parties acceptant la Carte;
- toute partie à laquelle nous céderons nos droits contractuels le cas échéant ; et
- à la Banque de France en cas d'inscription au FICP.

Nous pourrons utiliser vos données personnelles aux fins suivantes :

- Vous fournir nos produits et services
- Améliorer nos produits et services et mener des études et analyses
- Assurer la publicité et le marketing de nos produits et ceux de nos partenaires commerciaux tiers
- Gérer les risques relatifs à notre activité, y compris le risque de crédit, le risque de fraude et le risque opérationnel
- Répondre à nos obligations légales ou réglementaires.

D'autres informations relatives au traitement des données personnelles et aux droits liés à ce traitement sont disponibles dans la Politique de Protection des Données Personnelles.

Vous disposez également du droit de faire rectifier vos données personnelles, de demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, de communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, ou de vous opposer à leur traitement pour motif légitime, et à tout moment en cas d'utilisation à des fins de prospections commerciales, en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessous :

American Express Carte France

Délégué à la protection des données personnelles

8-10 Rue Henri Sainte Claire Deville - 92506 Rueil-Malmaison

24. Cession du Contrat Cadre	<p>Nous pouvons céder, transférer ou vendre nos droits, avantages ou obligations aux termes du Contrat cadre à tout moment ce à quoi vous consentez, sans qu'il soit nécessaire que nous vous donnions notification.</p> <p>Vous ne pouvez pas vendre, céder ou transférer votre Compte ou l'une quelconque de vos obligations au titre du Contrat cadre.</p>
25. Absence de renonciation à nos droits	<p>Tout manquement ou retard de notre part à exercer l'un de nos droits aux termes de la présente Convention ne vaudra pas renonciation à nos droits et ne nous empêchera pas d'exercer ces droits ultérieurement.</p>
26. Langue et droit applicable	<p>La présente Convention est rédigée en langue française et toutes les communications entre vous et nous concernant le Contrat Cadre se feront dans cette langue.</p> <p>Le Contrat cadre et toute communication entre nous sera régie par le droit français et les tribunaux français auront compétence à l'égard de toutes les parties au présent contrat cadre.</p>
27. Taxes et droits	<p>Vous êtes tenu de payer tous les impôts, droits ou autres montants imposés par la loi de tout pays relative à la Carte, de toute Transaction sur votre Compte ou de toute utilisation de votre Compte par vous ou par tout titulaire de Carte supplémentaire.</p>
28. Limites de notre responsabilité	<p>En cas de manquement de notre part à une disposition de la présente Convention, nous ne pourrons être tenus pour responsable du préjudice causé par des événements anormaux ou imprévisibles, hors de notre contrôle raisonnable, et qui auraient été inévitables malgré tous les efforts raisonnables pour les empêcher.</p>

CARTE AMAZON BUSINESS AMERICAN EXPRESS

CARTE AMAZON BUSINESS PRIME AMERICAN EXPRESS

**Barème des cotisations d'adhésion annuelle à la Carte
et des commissions de change.**

TYPE DE COTISATION	VOTRE CARTE	COTISATION APPLICABLE
Cotisation d'adhésion à la Carte Principale	CARTE AMAZON BUSINESS PRIME AMERICAN EXPRESS	Première année gratuite 50 € par an (*)
	CARTE AMAZON BUSINESS AMERICAN EXPRESS	50 € par an
Cotisation d'adhésion à la Carte supplémentaire	CARTE AMAZON BUSINESS PRIME AMERICAN EXPRESS	Jusqu'à 99 Cartes supplémentaires sans frais
	CARTE AMAZON BUSINESS AMERICAN EXPRESS	Jusqu'à 99 Cartes supplémentaires sans frais
Taux de conversion appliqué pour une Transaction effectuée à l'étranger	CARTE AMAZON BUSINESS PRIME AMERICAN EXPRESS	2,8%
	CARTE AMAZON BUSINESS AMERICAN EXPRESS	2,8%

(*) A compter de la 2^{ème} année, la cotisation Vous sera offerte si le montant de vos achats effectués avec votre Carte Amazon Business Prime American Express (cumulées à celles de vos Cartes Supplémentaires) atteint 9 000 € l'année précédente. À défaut, la cotisation sera de 50 € / an.

Conditions Générales des avantages AMAZON REWARDS pour la Carte Amazon Business Prime American Express et la Carte Amazon Business American Express

Les présentes Conditions Générales régissent les avantages du programme Amazon Rewards (le « Programme ») associés à toute Carte Amazon Business Prime American Express et Carte Amazon Business American Express (la « Carte ») associée à votre Compte (le « Compte »).

CONDITIONS D'ADHÉSION

Les Points Amazon Rewards sont émis par American Express et sont soumis aux Conditions Générales d'American Express, qui peuvent être consultées sur le site Web d'American Express : www.americanexpress.fr/amazonbusiness-cg

Afin de pouvoir bénéficier d'une Carte Amazon Business Prime American Express, vous devez être membre existant d'Amazon Business Prime ou vous y inscrire. Afin de bénéficier des avantages Amazon associées, Vous devrez rester membre d'Amazon Business Prime. Votre statut Amazon Rewards sera mis à jour et modifié dans les 48 heures suivant une modification de votre abonnement Amazon Business Prime.

La signature de la Convention relative à votre Carte vaut acceptation des présentes Conditions Générales.

Dans les présentes Conditions Générales, les mots ou expressions commençant par une majuscule renvoient aux termes définis dans les présentes ou dans les Conditions Générales des Cartes Amazon Business American Express et Amazon Business Prime American Express.

LE PROGRAMME AMAZON REWARDS

CONDITIONS D'OBTENTION DES POINTS AMAZON REWARDS

1. Le Titulaire de Carte Principale obtient des Points Amazon Rewards pour toutes les Transactions éligibles effectués avec la Carte Principale, sans qu'aucune cotisation supplémentaire, autre que celle de la Carte Principale, ne leur soit facturée.
2. Le Titulaire de Carte Supplémentaire ne peut pas bénéficier du Programme. Les Points Amazon Rewards obtenus au moyen de cette Carte Supplémentaire sont crédités sur le compte associé au Compte du Titulaire de la Carte Principale.

Lorsque vous utilisez votre Carte Amazon Business Prime American Express ou votre Carte Amazon Business American Express sur le site www.amazon.fr et sur Amazon Business France, vous avez la possibilité de choisir entre deux bénéfices : (i) **Cumuler des Points Amazon Rewards ou choisir le (ii) Paiement en différé.**

Si lors de votre Transaction effectuée sur le site www.amazon.fr ou Amazon Business France, vous optez pour le paiement en différé (à savoir 60 jours pour la Carte Amazon Business American Express, 90 jours pour la Carte Amazon Business Prime American Express) Vous ne cumulerez pas de Points Amazon Rewards liés à la Transaction concernée.

En tant que Titulaire de la Carte Principale, Vous êtes le seul à pouvoir choisir entre les deux bénéfices. Le choix par défaut que vous faites s'appliquera automatiquement aux Transactions faites avec la Carte Supplémentaire. Le choix d'opter entre cumuler des points Amazon Rewards ou un paiement en différé ne pourra plus être modifié une fois l'achat finalisé, qu'il soit réalisé par le Titulaire de la Carte Principale ou par tout autre Titulaire de Carte Supplémentaire. Vous pouvez modifier votre choix avant le règlement de chaque Transaction éligible.

ACCUMULATION DES POINTS AMAZON REWARDS

Sous réserve de toute offre promotionnelle que nous serons amenés à proposer, le barème pour l'obtention de Points Amazon Rewards sera le suivant :

1. Pour la Carte Amazon Business Prime American Express

- **1% Remboursé** sur le montant des Transactions éligibles effectuées sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France. Remboursement sous la forme de Points Amazon Rewards cumulés sur la base du barème $4 \text{ €} = 4 \text{ Points Amazon Rewards}$ pour toute Transaction éligible sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France.

- Remarque : Si lors de votre Transaction éligible effectuée sur le site www.amazon.fr ou Amazon Business France, vous optez pour le paiement **différé à 90 jours** pour un achat, vous ne cumulerez pas de Points Amazon Rewards liés à la Transaction respective. Cette Transaction éligible sera incluse dans le montant à payer mentionné sur votre relevé de compte 90 jours après la date d'émission de votre prochain relevé suivant la Transaction éligible. La Transaction éligible apparaitra cependant dans votre solde actuel et sur le relevé de compte de votre Carte dans les 48h suivant l'expédition.

- **0,5% Remboursé** sur le montant de toute autre dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte Business Prime American Express. Remboursement sous la forme de Points Amazon Rewards cumulés sur la base du barème $4 \text{ €} = 2 \text{ Points Amazon Rewards}$ pour toute dépense effectuée avec votre Carte Amazon Business Prime American Express, hors site www.amazon.fr et Amazon Business France.

2. Pour la Carte Amazon Business American Express

- **0,75% Remboursé** sur le montant des Transactions éligibles effectuées sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France. Remboursement sous la forme de Points Amazon Rewards cumulés sur la base du barème $4 \text{ €} = 3 \text{ Points Amazon Rewards}$ pour tout Transaction éligible sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France.

- Remarque : si lors de votre Transaction éligibles effectuée le site www.amazon.fr ou Amazon Business France, vous optez pour le paiement en différé à 60 jours, vous ne cumulerez pas de Points Amazon Rewards liés à la Transaction respective. Cette Transaction éligible sera incluse dans le montant à payer mentionné sur votre relevé de compte 60 jours après la date d'émission de votre prochain relevé suivant la Transaction. La Transaction éligible apparaitra cependant dans votre solde actuel et sur le relevé de compte de votre Carte dans les 48h suivant l'expédition.

- **0,5% Remboursé** sur le montant de toute autre dépense effectuée chez les commerçants acceptant la Carte Amazon Business American Express. Remboursement sous la forme de Points Amazon Points Amazon Rewards cumulés sur la base du barème $4 \text{ €} = 2 \text{ Points Amazon Rewards}$ pour tout achat éligible effectué avec votre Carte Amazon Business American Express, hors site www.amazon.fr et Amazon Business France.

Veuillez noter, cependant, que le règlement d'une commande contenant des livres (dont livres électroniques), des cigarettes électroniques (y compris les e-liquides, recharges et accessoires), certains biocides, des préparations pour bébé, des achats effectués avec le programme « économisez en vous abonnant » et payé par Carte Amazon Business American Express ou par Carte Amazon Business Prime American Express ne sera pas éligible au programme d'accumulation des Points Amazon Rewards. Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer à tout moment. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante afin de disposer de la version la plus récente de la liste de catégories exclues : www.amazon.fr/swp-restrictions.

AJUSTEMENT DES POINTS AMAZON REWARDS

Le montant total des Points Amazon Rewards obtenus sur une Transaction éligible sera arrondi au chiffre entier le plus proche ; jusqu'à 0,4 Points Amazon Rewards le montant total sera arrondi vers le bas ; à partir de 0,5 Points Amazon Rewards le montant total sera arrondi vers le haut.

DÉBITS NON PRIS EN COMPTE POUR L'OBENTION DE POINTS AMAZON REWARDS

Les débits suivants ne sont pas pris en compte pour l'obtention de Points Amazon Rewards :

- les intérêts, commissions (y compris des frais de retard de paiement), transferts de solde de Compte, avances de trésorerie, retraits d'espèces ou transactions de change ;
- les majorations et pénalités pour retard de paiement ;
- la cotisation annuelle des Cartes si applicable ; et
- tout montant ultérieurement crédité sur votre Compte par voie de remboursement ou autre type de crédit.

L'annulation d'une dépense engendrera l'annulation des Points Amazon Rewards gagnés grâce à cet achat.

CONDITIONS D'UTILISATION DES POINTS AMAZON REWARDS

(Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards)

I. DÉFINITIONS

Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards : est une solution numérique offerte aux Titulaires de Cartes éligibles afin d'utiliser les Points Amazon Rewards accumulés pour les Opérations éligibles. Les Points Amazon Rewards utilisés pour les dépenses afférentes aux Opérations éligibles sont débités sur le Compte des Titulaires de Carte éligible. Afin de bénéficier du Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards, il est nécessaire que la Carte éligible ne présente pas un retard de paiement à la date d'utilisation, ou que le Titulaire de la Carte éligible ne se retrouve pas dans une situation d'incident de paiement conformément aux conditions générales applicables à la Carte.

Opération éligible : opération effectuée par le Titulaire de la Carte éligible en utilisant les Points Amazon Rewards accumulés sur le Compte. L'Opération éligible est visible à l'écran sous l'une des options suivantes, à savoir :

- i. « **Remboursez vos dépenses avec vos Points Amazon Rewards** » (« Pay with Points »), quand les Points Amazon Rewards accumulés sur le Compte sont utilisés pour le remboursement d'une dépense réalisée par le Titulaire de la Carte éligible apparaissant déjà sur le relevé de Compte du Titulaire de Carte éligible respectif.
- ii. « **Payez vos dépenses avec vos Points Amazon Rewards** » (« Shop with Points »), quand les Points Amazon Rewards accumulés sont utilisés par le Titulaire de la Carte éligible pour une dépense réalisée sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France.

Dans le cadre du Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards, 100 Points Amazon Rewards correspondent à une valeur de 1 euro. American Express peut faire évoluer ce barème. Dans ce cas, American Express vous informera de la modification du barème au plus tard 30 jours avant son entrée en vigueur.

En cas de conversion de vos Points Amazon Rewards, un crédit en euros correspondant à la conversion des Points Amazon Rewards utilisés, selon le barème applicable, apparaîtra sur votre Compte.

En aucun cas, les Points Amazon Rewards convertis ne peuvent faire l'objet d'un quelconque paiement en euros en dehors du Compte. Le Titulaire de Carte éligible ne peut en particulier pas en solliciter le versement sur le compte courant rattaché à sa Carte éligible. American Express se réserve le droit de suspendre le Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards, à tout moment, si le Compte présente un retard de paiement à la date de l'utilisation du Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards ou si le Titulaire de la Carte éligible fait l'objet d'un incident de paiement.

Titulaires de Cartes éligibles.

Le Programme d'Utilisation des Points Amazon Rewards est ouvert à tout Titulaire Carte Principale détenant une :

1. Carte Amazon Business Prime American Express
2. Carte Amazon Business American Express

Les Titulaires de Cartes Amazon Business Prime American Express supplémentaires et de Cartes Amazon Business American Express supplémentaires émises en France par American Express Carte-France et inscrites au programme Amazon Rewards, ne peuvent pas bénéficier du Programme d'utilisation des Points Amazon Rewards.

II. UTILISATION DES POINTS AMAZON REWARDS :

<p>A) Payez vos dépenses avec vos Points Amazon Rewards (« Shop with Points »)</p>	<p>Vous pouvez utiliser vos Points Amazon Rewards accumulés pour le règlement de toutes ou d'une partie de vos Transactions éligibles sur www.amazon.fr et Amazon Business France à condition que :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) vous, le Titulaire de la Carte éligible, soyez inscrit au programme Amazon Shop with Points avec Amazon EU SarL («Amazon») sur le compte Amazon que vous utilisez pour effectuer votre achat ;(ii) votre Compte soit actif et ne présente pas un incident de paiement ;(iii) votre solde de Points Amazon Rewards soit égal ou supérieur au nombre de points nécessaires pour régler la Transaction éligible concernée <p>L'option de règlement Shop with Points est valable sur des millions de produits éligibles sur le site www.amazon.fr et Amazon Business France. Veuillez noter, cependant, que le règlement d'une commande contenant des livres (dont livres électroniques), des cartes-cadeaux, des cigarettes électroniques (y compris les e-liquides, recharges et accessoires), des produits alimentaires (dont boissons), des produits alimentaires pour animaux de compagnie, certains biocides, des préparations pour bébé, des achats effectués avec le programme « économisez en vous abonnant » ne sera pas éligible au règlement via Amazon Shop with Points. Cette liste de catégories non éligibles est fournie à titre informatif. Elle n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer à tout moment. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement la page suivante afin de disposer de la version la plus récente de la liste de catégories exclues : www.amazon.fr/swp-restrictions.</p> <p>Vous, le Titulaire de la Carte, serez automatiquement inscrit au programme Shop with Points. Si, pour une raison quelconque, Vous n'êtes pas automatiquement inscrit, vous pouvez vous inscrire manuellement sur www.amazon.fr/hp/shopwithpoints/account</p> <p>Afin de procéder à l'utilisation de vos Points Amazon Rewards via Amazon Shop with Points, Vous devez sélectionner la Carte associée à votre compte Amazon lorsque vous effectuez un achat.</p> <p>Si le solde de vos Points Amazon Rewards n'est pas suffisant pour couvrir le montant total de votre Transaction, y compris les taxes et les frais d'expédition, ou si vous ne souhaitez payer qu'une partie de votre Transaction avec vos Points Amazon Rewards, le solde restant devra être réglé avec votre Carte ou avec une « carte-cadeau Amazon ».</p> <p>Lorsque vous utilisez des Points Amazon Rewards pour effectuer une Transaction, la totalité du montant de la Transaction (après déduction de tout montant éventuellement payé avec une carte-cadeau Amazon) sera dans un premier temps débité sur votre Compte. Ultérieurement, un montant égal à la valeur des Points Amazon Rewards utilisés pour la Transaction concernée sera crédité sur votre Compte conformément au barème applicable.</p> <p>Le nombre de Points Amazon Rewards que vous utilisez pour votre achat sur la boutique www.amazon.fr ou Amazon Business France sera déduit de votre solde de Points Amazon Rewards lors de l'expédition de votre commande. Les Transactions en attente d'expédition peuvent ne pas encore apparaître dans le solde de Points Amazon Rewards correspondant à votre Compte.</p> <p>L'imputation de la dépense réalisée directement auprès du vendeur et le crédit correspondant grâce à l'utilisation du Programme Amazon Rewards apparaissent sur le relevé de votre Compte dans les 3 jours (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps).</p> <p>L'imputation de la dépense réalisée sur la boutique www.amazon.fr et Amazon Business France et la le crédit correspondant peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.</p> <p>Retour ou annulation d'un achat : Si vous annulez ou vous décidez de retourner votre achat auprès du vendeur pour être remboursé, ce remboursement sera crédité en euros correspondant au montant de l'achat remboursé. Le nombre de Points Amazon Rewards que vous avez utilisé ne sera pas recrédié sur votre Compte. Vous devez contacter Amazon pour annuler toute commande que vous avez effectuée sur www.amazon.fr ou Amazon Business France, ou pour apporter toute modification à ces commandes.</p>
---	--

B) Remboursez vos dépenses avec vos Points Amazon Rewards (« Pay with Points »)

Vous pouvez choisir d'utiliser vos Points Amazon Rewards, en partie ou en totalité, pour régler des achats déjà portés au solde de votre Compte, directement depuis votre Espace Client ou sur votre Application American Express.

Les Points Amazon Rewards peuvent être échangés contre un crédit en euros, correspondant à leur conversion selon le barème applicable. Ce crédit apparaîtra sur le Compte sur lequel l'Opération éligible a été facturée. Le barème auquel nous convertissons les Points Amazon Rewards pouvant varier à tout moment, nous allons vous informer du barème au moment de faire la conversion. Le barème sera aussi affiché sur notre site internet www.americanexpress.fr/amazonrewards.

Nous vous informerons du montant minimum nécessaire de Points Amazon Rewards au moment de faire la conversion (si applicable).

Tout montant en euros crédité sur le Compte du Titulaire de la Carte éligible en échange des Points Amazon Rewards ne pourra excéder le montant de l'Opération éligible concernée.

Un Compte ne pouvant être créiteur, le Titulaire de Carte éligible ne pourra pas convertir un nombre de Points Amazon Rewards correspondant à un montant en euros supérieur à son encours de dépenses.

Le crédit apparaîtra sur le relevé de votre Compte dans les 3 jours suivant la conversion de vos Points Amazon Rewards (bien que, dans certaines rares circonstances, comme des périodes d'indisponibilité des systèmes, cela puisse prendre plus de temps). L'imputation de la dépense réalisée auprès du commerçant et le crédit correspondant peuvent ne pas apparaître sur le même relevé.

La conversion de Points Amazon Rewards est définitive. Le Titulaire de Carte éligible accepte expressément que tout choix de conversion de Points Amazon Rewards deviendra définitif et exécutoire dès validation finale de la demande « J'utilise mes Rewards ».

Le Titulaire de Carte éligible ne peut renoncer au crédit en euros sur son Compte et retrouver le bénéfice de ses Points Amazon Rewards.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Perte de vos droits

Vous perdrez le droit d'obtenir ou d'utiliser des Points Amazon Rewards si vous ne réglez pas le solde total de votre Compte à la date d'exigibilité du solde débiteur. Vous n'obtiendrez le droit d'utilisation du programme Amazon Rewards qu'une fois le solde total de votre Compte aura été régularisé.

Si vous mettez fin à votre Convention

Si vous résiliez votre Convention, vous n'obtiendrez plus de Points Amazon Rewards via la Carte, une fois passée la date de résiliation de votre Carte. Toute Transaction éligible au paiement en différé sera incluse dans le montant à régler de votre prochain relevé de compte.

De plus, à partir de la résiliation vous ne pourrez plus bénéficier des avantages de la Carte ainsi que du Programme Amazon Rewards.

Si nous résiliions à votre Compte

Dans le cas où nous résiliions votre Compte en accord avec les présentes Conditions Générales, vous n'obtiendrez plus de Points Amazon Rewards via la Carte sur les Transactions en cours, vous ne pourrez plus bénéficier des avantages de la Carte ainsi que du Programme Amazon Rewards. Votre solde de Points Amazon Rewards sera perdu à l'annulation du Compte. Toute Transaction éligible au différé de paiement sera incluse dans le montant à régler de votre prochain relevé de compte.

Changement des présentes Conditions Générales	Nous pouvons modifier les présentes Conditions Générales, en incluant le barème auquel vous obtenez des Points Amazon Rewards, en respectant un préavis d'au moins 30 jours. Nous vous en informerons par tout moyen y compris sur votre relevé, sur notre site Internet, par e-mail ou toute autre forme de communication électronique.
Utilisation frauduleuse	<p>Nous pouvons également suspendre votre accès au Programme Amazon Rewards si nous suspectons une utilisation non autorisée, inappropriée et/ou frauduleuse de votre part.</p> <p>Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Points Amazon Rewards entraînera la perte des Points Amazon Rewards, ainsi que l'annulation de la Carte, et de toute autre Carte American Express dont le responsable de la fraude serait le Titulaire.</p>